

Image not found or type unknown



Transfert de succession sur un autre bien

Par **albert972**, le **21/10/2011** à **16:46**

Bonjour,
Suite au décès de mon père, ma mère, 79 ans, qui vit en Martinique souhaiterait rentrer en France.
Elle occupe la maison en usufruit et ses enfants (8) sont les nus propriétaires.
Pour se loger en France sans qu'elle ne paye de loyer, nous voudrions racheter une maison avec l'argent de la vente du bien en Martinique.
Peut-on transférer la succession sur un autre bien où sommes-nous obligés de passer par la liquidation totale de la succession pour ensuite réinvestir ?
L'idéal pour tout le monde serait de pouvoir transférer la situation de Martinique en France.
Merci